

THE QUEBEC GAZETTE.

LA GAZETTE DE QUEBEC.



THURSDAY, SEPTEMBER 14, 1780.

JEUDI, le 14 SEPTEMBRE, 1780.

BERLIN, February 29.



IS Majesty having laid a tax on wine and coffee, the Nobility of the Principality of Halberstadt presented a petition to him on the occasion, in which they pretend that the new impost is repugnant to their rights and privileges; the King immediately returned an answer; observing, that as coffee was not known till a long time after the obtaining of those privileges on which the Nobility insist, the present tax could not affect them. His Majesty moreover declared, that his principal view in the establishment of this new tax, was, if possible, to lay a restraint on the astonishing consumption of coffee in his kingdom, which drained it of a considerable sum of money. A small tax on that commodity, his Majesty said, could only make the peasants and common people return to the antient use of beer, a usage which will be beneficial to the breweries of the Noblesse; and as to the usual inspection, he judged it necessary to prevent all abuses; the Nobles, so far from murmuring against the ordinance, ought to applaud his Majesty's intentions, and the advantages which would return to them. His Majesty further added, that he himself was brought up and nourished during his infancy with pottage made with beer; and that consequently the country people might well be contented, as that kind of nourishment and beverage was really better for the health than coffee.

LONDON, March 10.

Extrait of a letter from Portsmouth, March 9.

Arrived the Brothers, Gilchrist; the Ceres, Parker, from Gibraltar; and the Dove Cartel brig, Linnay, from Saint Vallery.

Arrived the St. Michael, a Spanish prize, with anchors, from St. Sebastians, taken by Sir George Rodney's fleet.

The two following arrived at Spithead with Admiral Digby, which were taken by the Prothée French ship, viz. the La Jane François, Snow of 12 guns and 69 men, from Port L'Orient, for the isle of France, with stores, shot, shells, &c. and the La Henfar brig of 8 guns and 24 men, from ditto, for Port au Prince with wine and flour.

As a proof of the increase of trade and commerce, (notwithstanding the temporary disadvantages) the out-entries at the Custom House have lately been more numerous and large than at any the like space of time for some years.

April 3. A letter from an Officer in Admiral Hyde Parker's fleet, which was then cruising to the windward of Barbadoes; to his father in town, mentions, that they had taken since they had been on that station 40 sail of French merchantmen, and several of them capital prizes.

Extrait of a Letter from Mountserrat, January 11.

Our fleet is now three times the strength of the enemy, but our want of troops has prevented our re-taking the islands; we expect, however, 10,000 or 15,000 men soon from America. One instance of British intrepidity I cannot forbear mentioning: La Mothe Piquet, being in want of provisions, slipped out of Port-Royal, and fell in with a brig from New-York which he took, and put seven Frenchmen on board to carry her to Guadaloupe, leaving the Captain and Mate to assist them; these two brave men rose upon the seven Frenchmen, retook the vessel, and brought her in here."

CUSTOM-HOUSE, QUEBEC. Entered Inwards.

Besley, Richard Bowles, from Whitebaven.—OUTWARDS. George, John Major; Nautilus, James Henderson; Worsley, Robert Whitfield, for Newfoundland.

DISTRICT of QUEBEC. MONDAY, September 4, 1780.

At a meeting of the Commissioners of the Peace this day at Quebec, the current prices of the following Articles were found to be as follows:

OATS	2/6	} per Minot.
PEAS	7/.	
FINE FLOUR,	30/.	} per Quintal.
COARSE ditto	27/6	

The price of Barley, Wheat, Indian Corn and Rye cannot be ascertained, as there is not any at Market for the present. It is ordered that the aforesaid prices be published in the Quebec Gazette, pursuant to an Ordinance of the Governor and Legislative Council of this Province.

By the Court, D. LYND, C. Peace.

DISTRICT of MONTREAL, Monday the 4th Sept. 1780

At a meeting of his Majesty's Commissrs. of the Peace this Day at Montreal the Current Prices of the following Articles were Ascertained to be as follows

COARSE flour or farine Entier 24/6 the Ct.—fine flour 33/6 4d p Ct. Oats 3/6. 4d p B. Biscuit 30/6 to 33 p Ct—the Price of Wheat—Indian Corn—Barley—Beans and Rye Cannot be ascertained there not being Any at Market last Market Day It is therefore ordered that the above be published in the Gazette, pursuant to the Ordinance of the Province in that Case made and provided—By the Court J: BURKE Cs. Ps.

DISTRICT of MONTREAL. Monday 4th Septemr. 1780

It is this Day ordered by his Majesty's Commissioners of the Peace, Considering that the Price of Wheat is fallen, And the good Appearance of a plentiful Crop that the Price and Assize of Bread be as follows—Vizt.

The Brown Loaf of 6lb. weight—1/3 or 30 sols
The White Loaf of 4lb. weight—1/3 or 30 sols

And that the Several Bakers in the City and Suburbs do Conform themselves thereto Accordingly By the Court J. BURKE Cs, Ps.

BERLIN, 29 Fevrier.



A Majesté aiant imposé une taxe sur le vin et le café, la noblesse de la principauté de Halberstadt lui présente une requête à cette occasion, dans laquelle elle prétend que ce nouvel impôt est contraire à ses droits et privilèges. Le Roi fit aussitôt reponse, observant, que le café n'ayant été connu que longtems après qu'elle eut obtenu ces privilèges sur lesquels elle insistoit, la présente taxe ne pouvoit les affecter. Sa Majesté declara de plus que son bur principal dans l'établissement de cette nouvelle taxe etoit de diminuer, s'il etoit possible, l'étonnante consommation de café dans son royaume qui en tiroit des sommes considérables. Une petite taxe sur cette denrée, dit sa Majesté, ne peut faire retourner que les paisans et le bas peuple à l'ancien usage de la biere, usage qui sera avantageux aux brasseries de la noblesse; et quant à l'inspection ordinaire elle la jugeoit necessaire afin de prévenir les abus. Loin de murmurer contre cette ordonnance, la noblesse devoit applaudir les intentions de sa Majesté et les avantages qui lui en reviendroient. Sa Majesté ajouta de plus qu'elle avoit elle-même été élevée et nourie dans son enfance avec du potage fait de biere, et que conséquemment les gens de campagne pouvoient bien être contents, vû que cette especé de nourriture et de breuvage etoient en effet meilleurs que le café pour la santé.

LONDRES, 10 Mars.

Extrait d'une lettre de Portsmouth, du 9 Mars.

Arrivés, le Brothers, Capitaine Gilchrist, le Ceres, Capitaine Parker, de Gibraltar; et le brig cartel Dove, Capitaine Linnay, de St. Vallery.

Arrivé le St. Michel, prise Espagnole, chargée d'ancres, de St. Sebastien, pris par la flote de Messire George Rodney.

Les deux suivans sont arrivés à Spithead avec l'Amiral Digby, lesquels ont été pris par le navire François le Prothée, savoir: le senaut le Jean François, de 12 canons et 69 hommes, de Port l'Orient pour l'Isle de France, avec des munitions, bales, bombes, &c. et le brig la Hensar, de 8 canons et 24 hommes, de Port l'Orient pour Port-au-Prince, chargé de vin et de farine."

Pour preuve de l'augmentation de commerce intérieur et extérieur (nonobstant les désavantages momentanés) les expéditions de la douane ont été depuis peu plus nombreuses et plus fortes que dans aucun pareil espace de tems depuis quelques années.

Le 3 Avril. Une lettre d'un officier à bord de la flote de l'Amiral Hyde Parker, qui alors croisoit au vent de la Barbade, à son pere en cette ville, dit qu'ils ont pris depuis qu'ils etoient sur ce parage 40 vaisseaux marchands François, dont plusieurs sont des prises du premier ordre.

Extrait d'une lettre de Mountserrat, du 11 Janvier.

Notre flote est actuellement trois fois aussi forte que celle de l'ennemi, mais faute de troupes nous n'avons pu reprendre les Isles. Nous attendons cependant 10 ou 15,000 hommes d'Amérique. Je ne puis passer sous silence une instance d'intrepidité Britannique: La Mothe Piquet manquant de vivres sortit de Port-Royal, et rencontra un brig de la Nouvelle-York qu'il prit, et mit sept François à bord pour le mener à la Guadaloupe, laissant le Capitaine et le contre-maitre pour les assister; ces deux braves hommes se souleverent contre les sept François, reprirent le vaisseaux et l'amènèrent ici."

DISTRICT de QUEBEC. Lundi, 4 Septembre, 1780.

A une assemblée des Commissaires de Paix tenue ce jour à Québec, les prix courans des articles suivans ont été trouvés être comme suit:

L'AVOINE	2/6	} par Minot.
Les POIS	7/.	
La FARINE FLEUR	30/.	} par Quintal.
La GROSSE ou Farine entiere	27/6	

Le prix de l'Orge, du Bled, du Bled'inde et du Seigle ne peut être fixé, vû qu'il ne s'en vend point actuellement. Il est ordonné que les prix ci-dessus soient publiés dans la Gazette de Québec, conformément à une Ordonnance du Gouverneur et Conseil Législatif de cette Province, &c. &c.

Par Ordre de la Cour, D. LYND, Greff. P.

DISTRICT de MONTREAL, Lundi, le 4 Septembre, 1780.

A une assemblée des Commissaires de paix de sa Majesté tenue ce jour à Montréal, les prix courans des articles suivans ont été reconnus être comme suit:

LA Farine entiere 24/6. le quintal.—La Fleur 33/4.—L'avoine 3/6 le minot.—Le Biscuit de 30 à 33/6 le quintal. Les prix du Froment, du Bled d'Inde, de l'Orge, des Fèves et du Seigle ne peuvent être fixés n'y en aiant point eu à vendre le dernier jour de marché. Il est ordonné que les prix ci-dessus soient publiés dans la Gazette conformément à une Ordonnance de la Province faite à cet égard. Par la Cour, J. BURKE, Greff. de la P.

DISTRICT de MONTREAL. Lundi, 4 Septembre, 1780.

Il a été ordonné ce jour par les Commissaires de paix de sa Majesté, qu'en consideration de ce que le prix du froment est tombé, et de l'apparence d'une abondante recolte, le prix du pain soit de 1/3 ou 30 sols pour un pain bis de 6lb. et 1/3 ou 30 sols pour un pain blanc de 4lb. Et que les divers Boulangers de la ville et faubourgs s'y conforment.

Par la Cour, J. BURKE, G, P.

THOMAS HACKETT

Has for sale at his Store in the Lower-town Market-place, next door to the house formerly occupied by Gros Jean, a very fine assortment of Goods and Liquors, among which are the following, Viz.

A Neat and fashionable assortment of Millenary

consisting of Ladies elegant Dress-caps, morning Ditto; a few suits of Gause trimmed with blond; Ruffles, Tucker and Tippets; Ladies chip Hats trimmed, black chip Ditto, black velvet Ditto, Cloaks and Bonnets of newest fashion; a beautiful assortment of Bouquets and artificial Roses, &c. a handsome assortment of Ribbons; a neat assortment of printed Calicoes; blond and black silk Laces finely assorted; Marcellles Quilting; fine corded Dimity; cotton Counterpanes; Ladies colour'd Shoes and Pumps with French heels; stuff and leather Shoes and Pumps; Gentlemen and Ladies China silk, cotton, thread and worsted Hosiery; Ladies fashionable Stays; mens and womens silk, leather and worsted Gloves and Mitts; ditto fine colour'd beaver Gloves plain and figured; Velvets, Serges and fine Camblets; a neat assortment of woollen Drapery; Hats of all kinds, colour'd and black; Poplins, Camblets, Calimancoes and Lastings; pen, pocket, table, desert and carving Knives of green ivory, &c. oval gilt Looking-glasses; Ink-powder, fine Sealing-wax and Wafers; writing Paper, blank Books and other Stationary; Tortoiseshell, ivory and horn Combs; fine plain and scented Hair-powder and Pomatum; Essence of Bergamot, Lavender and Hungary Waters; Shaving-boxes; Powder-bags and down Puffs; long Lawns and Cambricks; a great variety of China, enamell'd and blue Nankeen sets compleat, &c. &c. a fine assortment of Queens Ware; double and single refined Sugars; Myscovado Sugar; Sail-cloth, Sail-twine, Cod, Hambro' and Log-lines; marline, houseline and Hand-leads and Lines; Sand-glasses from 1 hour to half a minute; hyson, green and bohea Teas; Coffee, Almonds, jar and cask Raisins; Nutmegs, Cloves, Cinnamon, Ginger, Carraways, Pimento, Pepper and Pearl Barley; Almond Comfits, Carraways; Barley Sugar and Sugar Candy, citron Peel and white Candy; Pickles of all kinds; mould Candles and dipt; Starch, azure and fig Blue; a large assortment of Slops of all kinds; pig-tail and shag Tobacco; Straßburg and Rappee Snuff; fine Florence Oil and Lamp-oil, Linseed-oil and Painters Colours; Ladies Shawls of different sizes; Basket-falt; Shoemakers Thread and Rosin; Hair-pins; paper Hangings; hair Brooms and Mops; Scrubbing-brushes and Shoe-brushes; Nankeens dyed and white; fine Damask Napkins and Table-cloths; Diaper and Huckabuck; Cheshire and Gloucester Cheese; Barley, Oatmeal and split Pease; fashionable silver and pinchbeck Shoe and Knee-buckles; a few neat silver Watches with chains and trinkets; silver mounted screw-barrel Pistols with steel ends double Locks Moulds and Keys; an excellent assortment of musical Instruments, such as Violins, German Flutes and Fifes, Hautboys and Flagelets; Gun-powder and Shot of different kinds; cornelian and composition Seals; metal and polish'd brass Candlesticks; Worsted and Threads of all sorts; Ladies and Girls crown Gimp and India Fans; Plume and Ostrich Feathers; Cravats and Barcelona Handkerchiefs; mode and black Persian; Downies and Russia Sheetings; copper and gold Scales and Weights; iron Pots; Canada Stoves and Iron and Steel; double and single Carron Stoves; neat hair Trunks; Japan Waiters, Bread-baskets, &c. powder Flasks with spring charges; Bed Tick; Quebec Cottons; Anniseed, Gin, French and Coniac Brandy; a few casks Porter; bottled Porter and Bristol Beer; Cyder, and many more articles too tedious to detail.

Those Gentlemen and Ladies who favor him with their Custom may depend on being served with the greatest care and attention and on the most reasonable terms.

By JOHN SCHANK, Esq; a Captain in His Majesty's Royal Navy, &c.

WHEREAS the Seamen of His Majesty's Royal Navy, and armed Ships and Vessels, in this Province, have frequently been received and entertained on board Merchant Ships and Vessels, or otherways encouraged to Desert from His Majesty's Service.

I do therefore strictly require, that no person whatever, will on any pretence, hire or engage any Seaman not having his Discharge in writing; and the Masters of all trading Ships or Vessels, on board which, any Seamen belonging to His Majesty, shall hereafter be found, may be assured, the whole of their Crews will be Impressed into His Majesty's Service, and also, that they, as well as all Publicans and others who entertain, and assist, the King's Seamen to desert or absent themselves from their Duty, shall be prosecuted to the utmost rigour of the Law.

GIVEN under my Hand at Quebec this first day of September, 1780.

JOHN SCHANK.

NOTICE TO CREDITORS.

ALL those having any demands on Mr. Hugh Ritchie, Merchant and Taylor in Quebec, prior to the 5th of July last are desired to give in their claims properly attested to CHARLES STEWART, attorney at Law at his office in the Lower-town Quebec; and those who are indebted to the said Hugh Ritchie are intreated to make immediate payment to prevent disagreeable steps being taken. A dividend will be made to such Creditors as shall have given in their claims attested by the 5th day of October next ensuing. Quebec, 7th September, 1780.

AVIS à des CREANCIERS.

TOUS ceux qui ont des demandes sur Mr. Hugh Ritchie, Marchand et Tailleur de Québec, antérieures au 5 Juillet dernier, sont priés de les produire dûment attestées à CHARLES STEWART, Avocat, à son Office dans la Basse-ville de Québec; et ceux qui lui doivent sont priés de payer incessamment, afin de prévenir des procédés désagréables. Il sera fait un dividende, entre les créanciers qui auront produit leurs prétentions attestées, le premier d'Octobre prochain. Québec, 7 Septembre, 1780.

TO be SOLD Reasonable for CASH,

A Copper Still of 100 Gallons with a copper Head, Crane Neck and pewter Worm.

Enquire of JOHN M'CORD, JOHN HAY or THOMAS AYLWIN.

A vendre pour argent comptant à juste prix.

UN Alembic de cuivre rouge de 100 gallons, avec tous ses fourniments.

S'informer de JOHN M'CORD, JOHN HAY ou THOMAS AYLWIN.

ANY Owner or Master of a Vessel, returning in

Ballast from Montréal or Sorel to Québec, may have a Freight of Bricks, to be delivered at St. Roch, by applying to the Senior Engineer at Sorel.—The utmost dispatch will be used both in loading and unloading, and the Freight of Six Shillings per 1000 will be immediately paid on delivery.

SI quelque Maître de Barque s'en retourne à Lest

de Montréal, ou de Sorel à Québec, il peut avoir un fret de Briques, en s'adressant au premier Ingénieur à Sorel, qui sera délivré à St. Roch.—On chargera et on déchargera avec toute la diligence possible, et on paiera Six Shillings par mille à la livraison.

THOMAS AYLWIN has Imported in the Canada, and has for Sale,

GROCERY, Green Tea, Singlo, Souchong; single refined Sugar, double ditto; Spices of all sorts; Coffee, Raisins and Almonds; preserved Citron, olive Oil; Vinegar, Pepper, Ketchup; Soy; split Peas for house use; Rum, Molasses, excellent old Port Wine in bottles; an Assortment of Queen's ware, and a general Assortment of DRY-GOODS, which he will sell on reasonable terms.

THOMAS AYLWIN a Importé cette année pour Vendre

DES Epiceries; du Thé vert, singlo, hyson; Sucre simple raffiné, ditto double; Epices de toutes sortes, du Café, des Raisins et Amandes; Huile d'olive et Vinaigre; Citrons en conserve; Poivre, Soy, Ketchup; Pois fendus; du Rum; d'excellent vieux Vin de Port en bouteilles; un assortiment de Fayence à la Reine; de la Melasse, et un assortiment général de Marchandises Sèches, qu'il vendra à juste prix.

THOMAS HACKETT

A pour vendre à son Magasin à la Basse-ville sur la place du marché, dans la maison joignant celle de feu Gros Jean, un très bel assortiment de marchandises seches et liqueurs, entre lesquelles sont les suivantes, Savoir :

UN bel assortiment de modes consistant en coefes

de parure élégantes, ditto de négligé; quelques assortiments de gaze garnies de blonde; manchettes, tours de gorge et palatines; chapeaux de paille garnis, ditto noirs velour; mantes et calottes de la mode la plus nouvelle; un bel assortiment de bouquets, roses artificielles, &c. un joli assortiment de rubans; un assortiment d'Indiennes; blondes et dentelles de soie noires bien assorties; piqués de Marcellles; baxin fin raé; coutepointes de coton; souliers de couleur à talons François pour dames, ditto de calemante et de cuir; bas de soie et de fil de la Chine d'hommes et de femmes, ditto de laine; corps à la mode; gands et menottes de soie, de cuir et de laine pour hommes et pour femmes, ditto fins de castor de couleur unis et fleuris pour ditto; velours; serges et camelots fins; un bel assortiment de draperies; chapeaux de toutes sortes noirs et de couleur; paplines, camelots, calemantes et diamantforts; canifs; coutaux de poche, ditto de table, à dessert et à débiter d'ivoire vert; miroirs ovales dorés; poudre à encre; cire fine à cacheter; oublies; papier à écrire; livres en blanc et autres papeteries; peignes d'écaille, d'ivoire et de corne; poudre fine à cheveux parfumée et non-parfumée et pommade; essence de Bergamotte; lavendé et eau de Hongrie; boetes à barbes; sacs à poudré et houppes; linomples et baptistes; une grande variété de porcelaine émaillée et bleue; compléments de nankin, &c. &c. un bel assortiment de faïence à la Reine; sucre simple et double raffiné, cassonnade; toile et fil à voile, ligne de banc, de sonde et autres; fil carret, lignes à pêcher; sabliers depuis une demi minute jusqu'à une heure; thé de toutes sortes; café; amandes; raisins en quarts et en jarres; muscade; cloux de giroflus; cannelle, gingembre, carraways, piment, poivre et orge menue; amandes confites; sucre d'orge et sucre candy brun et blanc; écorce de citron; fruits marins de toutes sortes; chandelle moulée et à la bague; amidon, azure et bleu en figures; un grand assortiment d'habillemens de mariniere; tabac à chiquer, tabac en poudre de Straßbourg et rapé; huile de Florence, huile à brûler, huile de lin et peintures; Sabots pour dames de différent grandeurs; sel-en-paniers; fil à cordonniers et rofne; épingles à cheveux; tapisserie; balais et mopes; broffes à épouffier et d'habit; nankin teint et blanc; serviettes et napes damassées; toiles ouvrées; fromage de Cheshire et de Gloucester; orge; gruau d'avoine et pois fendus; boucles à souliers et jartières à la mode d'argent et de pinchbac; quelques montres d'argent avec des chaînes et colifichets; pistolets à canon écroués montés en argent, avec des bouts d'acier, doubles batteries, moules et clefs; un excellent assortiment d'instrumens de musique tels que des violons, flutes Alien a notes, sifres, hautbois et flageolets; poudre à canon et plomb de différentes especes; cachets de cornaline et de composition; chandeliers de metal et polis; laine et fil de toutes sortes; mirais; évantails des Indes; plumets et plumes d'autruches; travattes, mochoirs de Barcelone; mode et armoisin noir; morlaix et toile de Russie; balances de cuivre et trébuchets avec les poids; marmites; poels de fer du pais; fer et acier; poels Carroas doubles et simples; de belles males couvertes en peaux à poil; waiters vernis, paniers à pain, cornes à poudre avec des ressorts; couti à lit; cotons en 9-8; ani, gènévre, eau-de-vie de France et de Coniac; quelques futailles de portere; ditto en bouteilles, et bière de Bristol; du cidre; et plusieurs autres articles dont le détail seroit trop ennuyeux. Ceux qui voudront se favoriser de leurs pratiques peuvent être assurés d'être servis avec tout le soin et attention possible, et aux prix les plus raisonnables.

JE pars pour France—Ceux qui doivent à la succession du Sieur Larcher et ceux à qui elle est dû viennent lui parler.

Par JOHN SCHANK, Ecuier, Capitaine dans la Marine Royale de sa Majesté, &c.

VU que les mariniere de la Marine Royale de sa Majesté, et des vaisseaux armés en cette Province, ont souvent été reçus et traités à bord des vaisseaux Marchands, ou d'autre maniere encouragés à deserter du service de sa Majesté.

Je requiers en conséquence que nulle personne, sous aucun prétexte que ce soit, n'engage aucun marinier qui n'ait son congé par écrit; et les Maîtres de tous vaisseaux Marchands à bord desquels quelques mariniers de sa Majesté seront trouvés désormais, peuvent être assurés que tous leurs équipages seront pris de force pour le service du Roi, et qu'aussi que les Cabaretiers et autres qui traitent et assistent les mariniers de sa Majesté à deserter ou à s'absenter de leur devoir, ils seront poursuivis dans toute la rigueur des Loix. Donné sous mon Seing à Québec, le premier jour de Septembre, 1780.

JOHN SCHANK.

LES Créanciers d'Eséchiel Solomons, Banqueroutier,

ici-devant de Montréal, sont par le présent avertis qu'il sera fait un dividende des deniers qui nous viendront en mains le 10me jour d'Octobre prochain, entre ceux qui auront produit leurs Comptes attestés d'ici à ce tems là à WILLIAM GRANT, Marchand de cette ville, ou aux souffignés faisant fonctions de Syndics pour la masse des biens du dit Eséchiel Solomons: ceux qui négligeront de produire leurs prétentions dans le tems susmentionné seront exclus du profit du dit dividende.

Montréal, 20 Août, 1780.

ALEX. ELLICE & COMPAGNIE.

NOTICE is hereby given to the Creditors of Eséchiel Solomons, late of Montréal, Bankrupt, that a dividend of all such monies, as may come into our hands, will be made, on the 10th day of October next, to all those who may give in their Accounts upon oath, on or before that date, to WILLIAM GRANT of this City Merchant or the subscribers, acting Trustees for the Estate, such as neglect to give in their respective claims, by the above mentioned period, will be excluded from the benefit of said dividend.

Montréal, 20th August, 1780.

ALEX. ELLICE & C^o.

A VENDRE,

LA moitié d'un Poste de pêche sur la côte de Labrador, près le Détroit de Belle-Isle, connu sous le nom de la Riviere du-Plaine; s'informer de GREGORY & WOOLSEY.

FOR SALE

ONE half of a fishing Post on the Coast of Labrador near the freights of Belle Isle, known by the name of the River du Plaine. Enquire of GREGORY & WOOLSEY.

CHARLES LEFEBVRE et ANTOINE JAMSON LA-

PALME de Montréal, Administrateurs de la succession de feu Louis Pachaud et feu Dame Genevieve Lemoine son épouse, donnent avis à ceux et celles qui ont des droits sur ces successions par hypothèques ou autrement, de se présenter en personnes ou par Procureurs fondés chez les denommés d'ici au jour St. Michel prochain vingt-neuf Septembre: comme aussi ceux et celles qui pourroient devoir quelques deniers aux dites successions de satisfaire sous le même délai, passé lequel tems leurs Comptes seront remis entre les mains d'un Avocat pour en poursuivre le paiement.

Montréal, le 28 Août, 1780.

CHARLES LEFEBVRE, ANTOINE JAMSON LAPALME.

JOHN MITLEBERGER, Tailleur d'habits,

donne avis au public, que par contrat du 22 du courant passé devant M^{re} FOUCHER, Notaire, il a acquis de Louise Pitallice, veuve de Priisque Bergevin dit Langevin, un emplacement sis à Montréal, rue St. Paul, de 48 pieds de front et plus s'il se trouve, sur la profondeur jusqu'aux murailles de la ville, joignant d'un côté le Sieur Samson et de l'autre Louis Lefebvre, sans bâtimens. Si quelqu'un a des prétentions sur le dit bien par hypothèque ou autrement, il est requis par le présent d'en donner avis par écrit au dit M^{re} FOUCHER, Notaire, avant le jour St. Michel prochain, ou les derniers de la vente seront comptés: passé lequel tems le dit Mitleberger se prévaut du présent avertissement.

Montréal, le 28 Août, 1780.

JOHN MITLEBERGER.

ALL Persons who have any Demands upon the Estate of JAMES MONRO, Esquire, late of Quebec, Attorney at Law, deceased, are hereby notified to send in their Accounts to the Subscriber before the first day of October next in order that they may be liquidated;—And all those who are indebted to the said Estate, in any manner whatsoever, are requested to make speedy payment to the Subscriber, who is legally authorized to receive the same, and to give acquittances for the Executors of the said James Monro, deceased.

Quebec, August 28, 1780.

ROBT. RUSSELL.

IMPORTED in the last Ships from ENGLAND and to be Sold on reasonable terms for Cash or short credit, by E. WATTS, in the Lower-town;

F YAL, Madeira and Malaga Wines in Pipes;	Anniseed, Carraway, Fennell and Cinnamon } Cordials;
Red Port Wines, White Lisbon Wines, and excellent Claret, Parker's London Porter, Dorchester Beer and Cider, } in bottles;	Geneva in punchons; Excellent Rum Shrub; Single refined loaf Sugar; Bohea, green, hyson and superfine hyson Teas;
Brown Stout (as usual) in hogheads; Draught Cyder of an excellent quality in hogheads;	Bloom Raisins in jars; Sun Raisins in casks; Prunes;
Vinegar in hogheads and half hogheads; Jamaica Rum and Spirits;	Black Pepper, &c. &c. &c.

Hé has also for sale by private contract, the Brigantine Success of Poole, William Ford, Master, burthen 180 tons more or less, being tolerably well found, a remarkable fast sailer, takes the ground well, and shifts without ballast; those who may be inclined to purchase may know the terms and conditions of sale on application.

Importé d'Angleterre par les derniers vaisseaux; et à vendre à juste prix pour argent comptant ou à court credit par E. WATTS à la Basse-ville,

D ES Vins de Fyal, de Madere et de Malaga en pipes;	Liqueurs d'Anie, de Carraway, de Fenouil et de Canelle;
Vin rouge de Port, Do. blanc de Libonne, } en bouteilles;	Genevre en tonnes;
Et Claret excellent, Portere de Londres de Parker, Bierre de Dorchester et Cider, } en bouteilles;	Excellent Rum préparé pour faire la ponce; Sacre en pain simple raffiné;
Brown Stout (comme à l'ordinaire) en barriques;	Thé bou, vert, hyson et superfine hyson; Raisins en jarres, Ditto séchés au soleil en quarts;
Cidre d'une excellente qualité en barriques; Vinaigre en barriques et demies barriques; Rum de la Jamaïque et Esprits;	Prunes; Poivre noire, &c. &c. &c.

Il a aussi à vendre de gré à gré le Brigantin le Success de Poole, Capitaine William Ford, du port de 180 tonaux plus ou moins, passablement bien garni; c'est un voilier remarquable, prend bien terre et va sans lest; ceux qui souhaiteront en faire l'acquisition, sauront les conditions de la vente en s'adressant pour cela.

JUST IMPORTED from LONDON, and to be sold cheap for ready Cash, by GEORGE STUART, a neat and general Assortment of DRY GOODS, consisting of

HYSON, green and bohea Tea, loaf and muscovado Sugar, Coffee, Candles, Soap, Almonds, Salt-petre, Glue, Putty, Paint, Oil, Copperas, Allum, Mens leather Shoes and Pumps, Womens Calimanco and leather Shoes and Pumps, double Glosier Cheese, Vinegar, Mustard, Tobacco and Snuff, Lamp-black, bar Iron, German Steel, Carron Stoves, Tin plates, Nails, Frying Pans, Spices, Lead mine, Powder and Shot, Pewter, tin and iron Ware of all kinds, cod-Lines, sheet Lead, Mercer's Haberdashery, Hosiery; a variety of printed Cottons, Calicoes, Mullins and Chintz, British, Irish and foreign Linens; a variety of East-India Goods; Stationary, Glass and earthen Ware, Violins, woollen Drapery, printed Durants and Calimancoes of the most fashionable patterns, Mens Jackets, Trowsers and Shirts, with a number of other Articles too tedious to mention.

NOUVELLEMENT IMPORTE de LONDRES; et à vendre à bon marché pour argent comptant par GEORGE STUART, un joli et general assortiment de Marchandises sèches consistant en

THE Hysson, vert et bou; Sucre en pain et cassonade; Café; Chandelle; Savon; Amandes; Salt-petre; Cole forte; Masticque; Peinture; Huile; Couperose; Allum; Souliers et Escarpins de cuir pour hommes; Souliers et Escarpins de cuir et de calemande pour femmes; fromage double de Gloucester; Vinaigre; Moutarde; Tabac et tabac en poudre; noir de fumé; fer en barres; acier d'Allemagne; Poels de Carron; Affictes d'étain; Cloux; Poels à frire; Epiceries; Mine de plomb; Poudre et Plomb; Utensils d'étain, de fer blanc et de fer de toutes especes; Lignes de banc; plomb en feuilles; clincaillerie; chapaux; Bas et bonets; une variété de Cottons d'indiennes et de moussellus imprimées; Toilés d'Angleterre, d'Irlande et étrangères; une variété de marchandises des Indes Orientales; Papeterie; Verrierie et terrierie; Violons; Draperie; Durantes et Calemandes imprimées dans les goûts les plus à la mode; Bougrines, grand Culottes et Chemises pour hommes; et un nombre d'autres articles qui seraient trop ennuyeux à mentionner.

DISTRICT of BY virtue of a Writ of Execution

MONTREAL. Issued out his Majesty's Court of Common-pleas for the said district, at the suit of Brook Watson and Robert Raffleigh, stipulating by Pierre Panet, Esquire, against the Goods and Chattels, Lands and Tenements of Amable Curot, to me directed, I have seized and taken in Execution, as belonging to the said Amable Curot, a lot or piece of Land situate at the Point à Guinet at the upper end of the Parish of Point Claire, in the district aforesaid, containing six arpents in front, three arpents of which run twenty and the other three forty arpents in depth, bounded in the front by the River Saint Lawrence and behind by Jacques Neveu, joining on one side to Charles Brunet and on the other side to Amable Sabourin, with a large stone House, a Barn, Stable and other conveniencies thereon erected: Now this is to give notice that the said lot of Land and Premises will be sold and adjudged, by publick Vendue, to the highest Bidder, at my office, in the City of Montreal aforesaid, on Saturday the twenty-third day of September next, at three O'Clock in the afternoon; at which time and place the conditions of sale will be made known by

EDWD. WM. GRAY, Sheriff.

Any person or persons having any prior Claim to the said Premises by Mortgage, or otherwise, are hereby required to give notice thereof, in writing, to the said Sheriff before the day of sale.

Montreal, the 1st May, 1780.

DISTRICT de EN vertu d'un Ordre d'Exécution

MONTREAL. émané de la Cour des Plaidiers-communs de sa Majesté pour le dit District, à la poursuite de Brook Watson et Robert Raffleigh, stipulant par Pierre Panet, Ecuyer, contre les Effets, Biens, Terres et Possessions d'Amable Curot, à moi adressé, j'ai saisi et pris en Exécution, comme appartenant au dit Amable Curot, une portion de Terre située à la Pointe à Guinet au bout d'enhaut de la paroisse Ste. Claire dans le District susdit, contenant six arpents de front dont trois arpents ont vingt arpents et les autres trois quarante arpents de profondeur, bornée devant par la Riviere St. Laurent et derrière par Jacques Neveu, joignant d'un côté à Charles Brunet et d'autre côté à Amable Sabourin, avec une grande Maison en pierre, une Orange, une Etable et autres commodités dessus construites: Or j'avertis par le présent que la dite portion de Terre et Bâtimens seront mis en vente publique et adjugés au plus offrant à mon Bureau dans la ville de Montréal susdite, Samedi le vingt-troisième jour de Septembre prochain, à trois heures après midi; auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront énoncées par

EDWD. WM. GRAY, Sheriff.

Si quelqu'un a quelque prétention antérieure sur la dite Terre et Bâtimens par hypothèque ou autrement, il est requis par le présent d'en avertir le dit Sheriff avant le jour de la vente

Montreal, 1 Mai, 1780.

TOUS ceux qui ont des demandes sur la succession

de défunt JAMES MONRO, Ecuyer, de Québec, Procureur et Avocat, sont par le présent avertis de produire leurs Comptes au Souffigné avant le premier jour d'Octobre prochain afin qu'ils soient acquittés; et tous ceux qui doivent à la dite succession, de quelque maniere que ce soit, sont priés de payer promptement au souffigné, qui est dûment autorisé à recevoir les paiemens et à donner quittances pour les Exécuteurs Testamentaires du dit James Monro; Ecuyer.

Quebec, 28 Aout, 1780.

ROBT. RUSSELL.

JUST IMPORTED by the Subscriber and to be Sold at his Shop in the Lower-town, a fine Collection of BOOKS, neatly bound, among which are

PRAYER-BOOKS, Psalm-books for the Church

of England and Scotland; the Testament with Annotations, Biographia Britannica, Guthrie's History of the World, Geography, Divinity, Philosophy, Fortification, Navigation and Arithmetic, Salmon's Grammars and Gazetteers, French, English and Latin Grammars, Dyche's and Bailey's Dictionaries; Savage, Churchill, Coleman, Scott, Cibber, Armstrong, Ovid, Ogilvy and Beattie's Poems; Swift; Hervey, Stériné and Rousseau's Works; a variety of Husbandry, Farriery and Cookery; Song-books Scotch and English; the Spectator; Hoyle's Games improved; Drawing-books, together with the most compleat collection of Romances, Novels and Histories ever imported into this Province.

JAMES DURWARD.

N. B. At the same place may be had Madeira and Port Wine in casks and bottles.

COMME la porte du champ qui conduit au Foulon a depuis peu été plusieurs fois brisée, les crampons arrachés et les cadénats emportés; afin de découvrir et traduire en justice ceux qui sont coupables de telles pratiques inconnues dans aucun pais civilisé, je promets par le présent une Recompense de CINQ GUINEES à telle personne qui informera contre tels malfaiteurs, de maniere qu'ils puissent être convaincus.

Et comme on a volé depuis peu dans le jardin de la ferme de Sans-bruit, et que trois montons d'un troupeau qui étoit dans le champ vis-à-vis la maison du dit lieu ont été volés, je promets par le présent une Recompense de DIX GUINEES à quiconque informera contre celui ou ceux qui ont commis les dits vols de maniere qu'ils soient convaincus. En témoignage de quoi j'ai signé à Belmont, le 20 Aout, 1780.

HENRY CALDWELL.

WHEREAS the gate of the field leading to Wolfe's Cove has lately been repeatedly broke to pieces, the staple drawn and the padlocks stole away; in order to discover and bring to justice the persons guilty of such unwarrantable practices (unknown in any civilized contry) I do hereby promise a Reward of FIVE GUINEAS to any person that will inform against such offenders so as they may be prosecuted to conviction.

And whereas the Garden belonging to Sans bruit farm has been lately robbed, and three Sheep stole from the flock in the field opposite to the said house of Sans-bruit; I do hereby promise a Reward of TEN GUINEAS to any person that will inform against the person or persons guilty of the said Felony so as they may be prosecuted to conviction.

Witness my hand at Belmont, this 20th of August, 1780.

HENRY CALDWELL.

A V E N D R E,

L A Maison, Ferme et dépendances, avec ou sans

les meubles et fournimens, appartenant à la succession de défunt Mr. Antoin Vialars—La Maison est agréablement située, a un beau jardin devant, est proprement meublée et en bon état, avec un beau jardin potager.

Ceux qui souhaiteront en faire l'acquisition, peuvent s'adresser à Mr. CONSTANT FREEMAN, l'un des administrateurs de la dite succession, ou à CHARLES GRANT, procureur de Madame Vialars.

Quebec, 28 Aout, 1780.

T O B E S O L D,

THE House, Farm and Out houses, with or with-

out the Furniture and Stock thereon, belonging to the Estate of the late Mr. Anthony Vialars.—The House stands in a very agreeable situation, has a pleasant Garden before it, is neatly furnished and in complete repair, with a good Kitchen Garden.

Any person inclining to purchase the whole or any part thereof, may apply to Mr. CONSTANT FREEMAN, one of the Administrators to said Estate, or to Mr. CHARLES GRANT, Attorney for Mrs. Vialars.

Quebec, 28th August, 1780.

DISTRICT de EN vertu d'un Ordre d'Exécution

MONTREAL. émané de la Cour des Plaidiers-communs de sa Majesté pour le dit District, à la poursuite d'Alexandre Davison et John Lees contre les Effets Biens, Terres et Possessions d'Arduin Merlet, à moi adressé, j'ai saisi et pris en Exécution, comme appartenant au dit Arduin Merlet, une portion de Terre située à Numéro Un à la côte St. Jean dans la paroisse de St. Cuthbert dans le District susdit, contenant trois arpents de front sur quarante arpents de profondeur, bornée devant par la ligne de séparation du Fief Duchicot et derrière par des Terres non-concédées, joignant du côté du Sud-ouest aux Terres de St. Cuthbert, et du côté du Nord-est à Michel Moreau; aussi une autre portion de Terre située sur le côté du Sud-ouest de la Riviere St. Cuthbert, contenant un arpent et demi de front sur quarante arpents ou environ de profondeur, bornée devant par la dite Riviere et derrière par la ligne de séparation des Habitans de la Riviere Bayonne, joignant d'un côté à La Tourelle et d'autre côté à Baptiste Jean Plante, avec une Maison, une Grange et autres Bâtimens dessus construits. Or j'avertis par le présent que les dites deux portions de Terre et Bâtimens seront vendus et adjugés au plus offrant par vente publique, à la porte de l'Eglise de la paroisse de Berthier susdite, Dimanche le vingt-quatrième jour de Septembre prochain, immédiatement après l'Office Divin; auxquels tems et lieu les conditions de la vente seront énoncées par

EDWD. WM. GRAY, Sheriff.

Si quelqu'un a quelque prétention antérieure sur les dites deux portions de Terre et Bâtimens par hypothèque ou autrement, il est requis d'en avertir le dit Sheriff avant le jour de la vente.

Montreal, 1 Mai, 1780.

DISTRICT of BY virtue of a Writ of Execution.

MONTREAL. Issued out of His Majesty's Court of Common-pleas

for the said District, at the suit of Alexander Davison and John Lees against the Goods and Chattels, Lands and Tenements of Arduin Merlet to me directed, I have seized and taken in Execution, as belonging to the said Arduin Merlet, a lot or piece of Land, situate at Number One at the Cote of Saint John, in the Parish of Saint Cuthbert, in the District aforesaid, containing three arpents in front by forty arpents in depth, bounded in the front by the Line of separation of the Fief Duchicot and behind by ungranted Lands, joining on the South-west side to the Lands of Saint Cuthbert and on the North-east side to Michel Moreau: Also another lot or piece of Land situate on the South-west side of the River Saint Cuthbert, containing one arpent and a half in front by forty arpents, or thereabout, in depth, bounded in the front by the said River and behind by the Line of separation of the Inhabitants of the River Bayonne, joining on one side to La Tourelle and on the other side to Baptiste Jean Plante, with a House, a Barn and other Buildings thereon erected: Now this is to give notice that the said two lots of Land and Premises will be sold and adjudged by public vendue, to the highest Bidder, at the Church Door of the Parish of Berthier aforesaid, on Sunday the twenty-fourth day of September next, immediately after Divine Service; at which time and place the Conditions of Sale will be made known by

EDWD. WM. GRAY, Sheriff.

Any person or persons having any prior Claim to the said two lots of Land and Premises or any part thereof, by Mortgage, or otherwise, are hereby required to give notice thereof in writing, to the said Sheriff before the day of Sale,

Montreal, 1st May, 1780.

SUCH persons as may have claims, by Mortgage or in any other manner whatsoever, on the lot and stone House situate in the Upper-town at Quebec, in the Street des Pauvres, joining on the North side to the Land formerly belonging to the Heirs Lanoix, and on the South side to that of Mr. M'CORD, purchased by Mr. William M'Kenzie, Joiner, from Mr. Hugh Fraser, are required to give in their declaration of the same in writing to Mr. PANET, Notary at Quebec, before the first day of November next, after which time the said Mr. M'Kenzie will avail himself of this advertisement.

QUI que ce soit aiant droit d'hipotèque, de servitude ou autre pretension sur l'emplacement et maison de pierre situés en la Haute-ville de Québec, rue des Pauvres, joignant du côté du Nord au terrain ci-devant des Héritiers La Noix et du côté du Sud à celui de Mr. M'CORD, acquis par le Sieur William M'Kenzie, menuisier meublier suivant le contrat de vente que lui en a consenti le Sieur Hugh Fraser, est requis d'en faire sa déclaration par écrit à Mr. PANET, Notaire à Québec avant le premier Novembre prochain, passé lequel tems le dit Sieur M'Kenzie se prévauera du présent avertissement.

WHEREAS ELIZABETH OGDEN, the Wife of me the subscriber, has basely imposed herself upon me as a widow, but I am now convinc'd her husband OGDEN is living, therefore I declare the marriage ties null and void, and as she denies to cohabit with me, I do forewarn any person to trust her upon my Account as I shall pay no debts of her contracting from the date hereof.
ROBT. BRADLEY.

September 8, 1780.

VU qu'ELIZABETH OGDEN, femme de moi souf-igné, m'a honteusement trompé en se disant veuve, et que je suis actuellement convaincu qu'OGDEN son mari est vivant, je declare notre mariage nul et de nulle validité; et comme elle refuse de cohabiter avec moi, je prévien toutes personnes de ne lui faire aucun crédit sur mon compte, vu que je ne paierai aucun des dettes qu'elle pourra contracter à l'avenir.
ROBT. BRADLEY.

Le 8 Septembre, 1780.

The Subscriber begs leave to inform the public that his Stock in Trade, mostly imported in the last vessels from England, is now selling off cheap for Cash only—consisting among many others too tedious to enumerate, of the following, viz.

VERY elegant pier Looking-glasses, Russia Sheet-ing, Mustard and Pickles of all kinds, paper Hanging, Starch and Blue, Corks, Gloves, a complete assortment of Medicines fit for this country, Bombazeen and mourning Cape, black Alapeen for Priests habits, Princes Stuff, pound and paper Pins, Cheese, copper and iron Tea-kettles, warming and bed Pans, fine leather Buckets, Counterpanes, Silks, Ladies Hats, Gentlemens fine fashionable Beaver ditto, silk Umbrellas; Table-cloths; cheap yard wide Irish Linen fit for the army; military Shoes; Boots; Blankets and Blanket Coats with other Woollens; Hosiery; Linen Drapery; India Goods; Manchester ditto; Slops for the navy; Ozaburgs; Sail Cloth; Haberdashery; Hard Ware; elegant Mahogany Cases with Knives and Forks; Dog-irons, Shovels and Tongs; complete sets of Carpenters and Joiners Tools; Cross-cut, Whip and Hand-saws; Iron and Steel, double and single Carron Stoves; Musical Instruments and a variety of Music-Books; all kinds of Snuffs; Perfumery; Groceries; Mahogany Tea-chests; Camp and Travelling Trunks; Stationary; Gentlemens and Ladies Saddles; Dip-sea, Cod and Log-lines; salmon and sail Twine; Paints and Paint Oil; Musquetto Net; fashionable printed Durants and Callimancoes; split Pease; China, Glass and Queens Ware; Castile Soap; loaf and Muscovado Sugar; all kinds of Nails; Pearl Buttons; plated and brass Candlesticks; Tin and Tin Ware; mould and dip Candles; Turpentine; Pewter-Ware; hyson, fouchong, green and bohea Teas; Singlafs; Playing-cards and Back-Gammon Tables; Ships Anchors, Cordage and all other kinds of Naval Stores, &c. &c. &c.

As he is to leave the Province by the first fleet for England, he requests all those who are indebted to him to make immediate payment, and all those who have any just claims against him are desired to send them in, so that the same may be settled.—His present dwelling House, so well known to be commodiously situated for any kind of business, he will either sell or let before the 1st of October next, as he intends to enter upon another line of Business.
ANDREW CAMERON.

Quebec, August, 1780.

Le Souffigné prend la liberté d'informer le public qu'il vend actuellement à bon marché pour argent comptant seulement, le fond de son commerce, dont la majeure partie a été importée cette année par les derniers vaisseaux d'Angleterre—lequel consiste, entr'autres articles trop ennuyeux à mentionner, en ce qui suit, Savaoir:

DE très beaux miroirs de toilette; toile de Russie; moutarde; fruits marinés de toutes sortes; tapisserie; amidon et azure; bouchons de liège; gands; un assortiment complet de médicaments propres pour ce pais; bombazeen et crêpe de deuil; étoffe noire pour robes de prêtres; étoffe de soie pour culottes; épingles en livres et papiers; fromage; chaudières à thé de cuivre et de fer; bassinades; feaux de cuir; courtoisines; soiries; chapaux de femmes; chapaux de castor à la mode pour hommes; parasols de soie; napes; toiles d'Irlande de verge de large à bon marché convenable pour l'armée; fouliers et bottes de munition; couvertes et capots de couvertes et autres étoffes de laine; bas, bonets; toiles; marchandises des Indes, ditto de Manchester; grand culottes pour les mariniens; toile d'Oznabourg; toile à voile; chapaux; clincaillerie; belles caisses garnies de coutaux et fourchettes; chenais; pelles et pincettes; des assortiments complets d'outils de charpentiers et de menuisiers; scies de travers, de long et égouhines; poels Carron doubles et simples; fer et acier; instrumens de musique, et une variété de livres de musique; tabac en poudre de toutes sortes; parfums; épiceries; boetes à thé de mahogany; porte-manteaux ds camp et de voiage; papeterie; selles pour hommes et pour femmes; lignes pour la mer, de banc et de sorde; fil à saumon et à voile; peintures et huile à peinture; des voils pour les dames; durantes et calemandes imprimées à la mode; pois fendus; porcelaine, verrerie et faïence à la Reine; savon de Castile; sucre en pain et cassonade; cloux de toutes sortes; boutons de perle; chandeliers argentés et de cuivre; ferblanc et ustencils de ferblanc; chandelle moulée et à la baguette; térébentine; ustencils d'étain; thé de toutes sortes; talc; cartes et tables à jouer; aneres de vaisseaux, cordage, et toutes sortes de munitions navales, &c. &c. &c.

Comme il se propose de quitter cette province par la premiere flote qui partira pour l'Angleterre, il prie tous ceux qui lui doivent de le paier incessamment; et tous ceux à qui il peut devoir, sont priés de produire leurs comptes, pour qu'ils soient arrangés.—La maison où il demeure actuellement, si bien connue par sa situation commode pour toute espece de vocation, sera vendue ou louée avant le premier d'Octobre prochain; vu qu'il a dessein de prendre une autre branche de commerce.

Quebec, Août, 1780.

ANDREW CAMERON.

IMPORTED by PETER MILLS,
And to be Sold at his **STORE** in the Lower-town,

A Neat and general Assortment of Mercery, Millenary, Manchester Goods, Haberdashery, Stationary, Shoes, Hats, Hosiery, linen and woollen Drapery, Toys, Cheese, Perfumery, Medecines, plated Work, Jewellery, Cutlery, Ironmongery and Hard ware; a few Carpenters and Coopers Tools, &c. &c. which he will sell as usual upon the lowest terms for ready money or a sure mark.

He returns Thanks to all his Customers, and as he is conscious of having used his best endeavours to serve them faithfully, he hopes the continuance of their Favours.

QUEBEC: Printed by Wm. BROWN, in Mountain-Street.

FRANÇOIS CHERRIER, Prêtre Curé en la paroisse St. Denis sur la riviere Chambly, aiant acquis de Marie Anne Curcé, femme d'Alexis Joachim Baril, autorisée et appuïée de procuration de son dit époux, une Terre de deux arpens de front sur trente-sept en profondeur, avec la continuation d'un arpent et demi de front sur quarante de profondeur, fise et située ainsi que la dite continuation, au lieu appellé Cascarinet sif ci-devant de Messieurs Martel, actuellement de la Seigneurie et paroisse St. Denis dans la seconde et troisieme Concession. Si quelques personnes ont des droits par dices ou hipothèques sur la dite terre et continuation, il les prie de lui en donner avis d'ici au premier Novembre prochain, passé lequel terme il se prévauera du présent avertissement.
St. Denis, Riviere Chambly, le 14 Août, 1780.

FRANÇOIS CHERRIER, Prieff Curate in the parish of St. Denis on the river Chambly, having purchased of Marie Anne Curcé wife of Alexis Joachim Baril, authorized thereto and acting by virtue of a procuration from her said husband, a piece of Land two arpents in front by thirty-seven arpents in depth, with its continuation of one arpent in front by forty in depth, situated as well as the said continuation at the place called Cascarinet in the sief formerly belonging to Messrs. Martel, now the Seigniorie and parish of St. Denis in the second and third concessions. If any persons have Claims by mortgage or otherwise on the said land, they are required to give notice thereof to the said François Cherrier before the first day of November next, after which time he will avail himself of this advertisement.
St. Denis, River Chambly, 14th August, 1780.

DISTRICT de } EN vertu d'un Ordre d'Exécution
MONTREAL. émané de la Cour des Plaidiers-communs de sa Majesté pour le dit District, à la poursuite d'Alexandre Davison et John Lees, contre les Effets, Biens, Terres et Possessions de François Guillot dit Larose, à moi adressé, j'ai saisi et pris en Exécution, comme appartenant au dit François Guillot dit Larose, une portion de Terre située sur la rue St. Jacques dans la ville de Montréal, contenant tout le Terrain qu'il y a entre l'Emplacement ci-devant appartenant à défunt Paul Texier, et la muraille de la vieille prison, avec une Maison en pierre et autres Bâtimens dessus construits, le tout joignant d'un côté au dit Emplacement ci-devant appartenant au dit défunt Paul Texier, et d'autre côté au Terrain de la dite prison, bornée devant par la dite rue, et derrière partie par Jean Soumbrum et partie par Hugh Farries; avec une autre portion de Terre devant la dite Maison, dont la profondeur va jusqu'aux Ramparts sans aucune garantie de la dite portion dernière mentionnée: aussi une portion de Terre située à la Riviere du Loup, contenant trois arpens de front sur vingt-sept arpens de profondeur, bornée devant par la petite Riviere du Loup et derrière au bout des dits vingt-sept arpens, joignant d'un côté à Alexis La Plante et d'autre côté au dit François Guillot: plus une autre portion de Terre située à la Riviere du Loup susdite, contenant deux arpens de front sur vingt arpens de profondeur, bornée devant par Charles Jarlais et Alexis Genilas, et derrière au bout des dits vingt arpens, joignant d'un côté à Simon Dupuis et d'autre côté à Joseph Poitras. Plus une autre portion de Terre située à la dite Riviere du Loup, dans le Fief St. Jean appartenant aux Dames Ursulines, contenant deux arpens de front sur vingt arpens de profondeur, conformément au Contrat de concession de la dite Terre passé devant Mre. Le Proust, Notaire, le vingt-cinq Octobre, 1749. Plus une autre portion de Terre située à la dite Riviere du Loup, contenant environ un arpent de front sur environ vingt arpens de profondeur, bornée devant par Michel Le Maître dit Janon, joignant d'un côté à Louis Gregoire et d'autre côté à Pierre Bergeron: Or j'avertis par le présent que les dites portions de Terres et dépendances seront vendues et adjugées par vente publique aux plus hauts enchérisseurs comme suit, savoir: les dites Maisons et portions de Terre situées dans la ville de Montréal à mon Bureau dans la dite ville de Montréal, Vendredi le vingt-deuxieme jour de Septembre prochain, à trois heures après midi, et les autres dites portions de Terres et dépendances à la porte de l'Eglise de la paroisse de la Riviere du Loup susdite, Dimanche le vingt-quatrième jour de Septembre prochain, immédiatement après le Service Divin; auxquels tems et lieux respectifs les conditions de vente seront énoncées par

EDWD. WM. GRAY, Sheriff.

Si quelqu'un a des prétensions antérieures sur les dites portions de Terres, ou sur aucune partie d'icelles, par hipothèque ou autrement, il est requis par le présent d'en avertir le dit Sheriff avant le jour de la vente.
Montréal, 1 Mai, 1780.

DISTRICT of } BY virtue of a Writ of Execution
MONTREAL. issued out of His Majesty's Court of Common-pleas for the said District, at the suit of Alexander Davison and John Lees, against the Goods and Chattels, Lands and Tenements of François Guillot dit Larose, to me directed, I have seized and taken in Execution as belonging to the said François Guillot dit Larose, a lot or piece of Ground, situate in Saint James's street, in the City of Montréal, containing all the Land which there is between the Lot, late the property of Paul Texier, deceased, and the wall of the old Prison, with a stone House and other Buildings thereon erected, the whole joining on one side to the said Lot, late the property of the said Paul Texier, and on the other side to the Land of the said Prison, in the front to the said street and in the rear part to Jean Soumbrum and part to Hugh Farries, with another lot of Ground before the said House running back to the Ramparts without any warranty of the said last mentioned Lot: Also a lot or piece of Land, situate at the River de Loup aforesaid, containing three arpents in front by twenty-seven arpents in depth, bounded in the front by the little River de Loup and in depth at the end of the said twenty-seven arpents, joining on one side to Alexis La Plante and on the other side to the said François Guillot: Also another lot of Land, situate at the River de Loup aforesaid, containing two arpents in front by twenty arpents in depth, bounded in the front by Charles Jarlais and Alexis Genilas and in depth at the end of the said twenty arpents, joining on one side to Simon Dupuis and on the other side to Joseph Poitras: Also another lot of Land situate at the River de Loup aforesaid, in the Fief St. Jean, belonging to Ursuline Ladies, containing two arpents in front by twenty arpents in depth, conformable to the Contract of Concession of the said Land, passed before Mr. Le Proust, Notary, on the twenty-fifth day of October, 1749: Also another lot of Land, situate at the River de Loup aforesaid, containing about one arpent in front by about twenty arpents in depth, bounded in the front by Michel Le Maître dit Janon, joining on one side to Louis Gregoire and on the other side to Pierre Bergeron: Now this is to give notice that the said Premises will be sold and adjudged, by public Vendue, to the highest Bidders, as follows, to wit, the said House and lots of Ground, situate in the City of Montréal aforesaid, at my Office in the said City of Montréal on Friday the twenty-second day of September next, at three of the Clock in the afternoon, and the said other lots of Land and Premises at the Church Door of the Parish of the River de Loup aforesaid, on Sunday the twenty-fourth day of September next, immediately after Divine Service; at which respective times and places the Conditions of sale will be made known by

EDWD. WM. GRAY, Sheriff.

Any person or persons having any prior Claim to the above described Premises, or any part thereof, by mortgage, or otherwise, are hereby required to give notice thereof, in writing to the said sheriff before the day of sale.
Montréal, 1st May, 1780.

DISTRICT de } EN vertu d'un Ordre d'Exécution
MONTREAL. émané de la Cour des Plaidiers-communs de sa Majesté pour le dit District, à la poursuite d'Alexandre Davison et John Lees, contre les Effets, Biens, Terres et Possessions de Joseph Le Vitre, à moi adressé, j'ai saisi et pris en Exécution, comme appartenant au dit Joseph Le Vitre, une portion de Terre située à St. Ours, dans le District susdit, contenant trois arpens de front sur trente arpens de profondeur, bornée devant par la Riviere Chambly et derrière par des Terres non-concédées, joignant d'un côté à Charles Dupré et d'autre côté à Amable Aurard, avec une Maison, un Hangard, une Grange, une Etable et autres Bâtimens dessus construits: Or j'avertis par le présent que la dite portion de Terre et Bâtimens seront vendus et adjugés au plus offrant par vente publique à la porte de l'Eglise de la Paroisse Saint Ours susdite, Dimanche le dix-septieme jour de Septembre prochain, immédiatement à l'issu de l'Office Divin; auxquels tems et lieux les conditions de la vente seront énoncées par

EDWD. WM. GRAY, Sheriff.

N. B. Si quelqu'un a quelque prétension antérieure sur la dite Terre et Bâtimens par hipothèque ou autrement, il est requis par le présent d'en avertir le dit Sheriff avant le jour de la vente.
Montréal, 1 Mai, 1780.

QUEBEC: chez G. BROWN, au milieu de la Grande Côte.